

CONCENTRATION INTERNATIONALE au CAP de CÔTE (30)
le samedi 20 août 2011
SEJOUR à SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU (Gard) du 16 au 20 août 2011

Résidence de Vacances « le Pont du Moulin » - 30570 Saint-Sauveur-Camprieu
Tél. : 04.67.82.24.52. - Mail : Le-pont-du-moulin@neuf.fr

Bulletin d'inscription à retourner avant le 30 juin 2011 avec votre règlement par chèque à l'ordre du Club des Cents Cols à : Chantal SALA – 10, impasse Joseph Delteil 31600 MURET
Tél : 06 70 11 26 98 - 05 61 56 74 35 E-mail : sejours@centcols.org

N°adhérent Club des Cent Cols : Nom : Prénom :
Adresse
.....
E-mail : Téléphone :
N°licence FFCT ⁽ⁱ⁾ : N°licence FFCT ⁽ⁱⁱ⁾

Nombre de personnes (Chambres doubles pour couples, cabinet de toilette douches et wc commun pour 2 chambres, chambres de 2 ou 3 lits pour les célibataires. Pas de possibilité de chambre individuelle dans ce centre)

Prestations	Prix	Nombre	Prix total				
Forfait séjour au Pont du Moulin Pension complète du 16 au soir au 20 midi	162 €						
AUTRES PRESTATIONS				Cocher la ou les date(s)			
				16	17	18	19
Repas du soir seul (pour les personnes ne prenant pas le forfait séjour)	12 €						
Panier repas du midi seul (pour les personnes ne prenant pas le forfait séjour)	8 €						
Dîner festif du 19 (pour les personnes ne prenant pas le forfait séjour)	15 €						
Repas chaud midi du 20 Août (pour les personnes ne prenant pas le forfait séjour)	14 €						
Assurance obligatoire (non licenciés FFCT ³ et accompagnateurs)	4 €						
PRIX TOTAL							

Possibilité de CAMPING – tout près du centre d'accueil	Camping le Têrondel village Camprieu – 30750 CAMPRIEU tel : 04 67 82 61 8 - courriel : terondel@wanadoo.fr
--	--

Conditions d'inscription

1. L'adhérent peut annuler sa réservation jusqu'à 30 jours avant le début du séjour et être remboursé des sommes versées.
2. L'adhérent qui interrompt son séjour pour raison personnelle (hors cas de force majeure: décès dans la famille, maladie, accident – voir ci-dessous) sans avoir utilisé les prestations totales ou partielles de sa réservation ne pourra prétendre à un remboursement de celles-ci.
3. Le Club des Cent Cols ne pouvant proposer une assurance couvrant les risques d'annulation tardive (moins d'un mois avant le séjour) ou d'interruption de séjour liée à des cas de force majeure (décès dans la famille, maladie, accident), il ne peut pas faire supporter à tous les adhérents du Club un quelconque remboursement. Le remboursement des sommes payées par l'adhérent pour des prestations non utilisées ne pourrait donc être possible qu'en cas de négociation favorable avec le prestataire.
4. Les inscriptions seront traitées dans l'ordre d'expédition du règlement, le cachet de la poste faisant foi. Une liste d'attente sera mise en place dès que le nombre de places disponibles sera atteint.

Je déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions indiquées sur ce bulletin d'inscription.
Je certifie exacts les renseignements fournis.

À Le **Signature obligatoire :**

ⁱ Important à préciser car le Club des Cent Cols a l'obligation de souscrire une assurance complémentaire pour les non- licenciés.

ⁱⁱ Si deuxième personne adhérente FFCT.

³ Cette assurance ne couvre pas l'annulation mais uniquement les activités du séjour (vélo pour non licenciés ou autres)